

DEC132714DR01

Décision portant nomination de Mme Isabelle FANGET aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8192 intitulée Laboratoire de dynamique membranaire et maladies neurologiques

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI portant renouvellement de l'unité mixte UMR8192 intitulée Laboratoire de dynamique membranaire et maladies neurologiques et nommant M. François DARCHEN en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 28 avril 2009;

Considérant que Mme **Isabelle FANGET** a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la délégation Ile de France Ouest et Nord, du 19 au 21 juin, puis du 13 au 15 septembre 2006.

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme **Isabelle FANGET**, IE1C, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR8192 intitulée Laboratoire de dynamique membranaire et maladies neurologiques à compter du 1^{er} janvier 2010.

Mme **Isabelle FANGET** exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme **Isabelle FANGET** est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Ivry sur Seine le 16 juillet 2013

François DARCHEN

Directeur de l'UMR8192

Visa de Alain MANGEOL, délégué régional Paris A

Visa de Frédéric DARDEL, président de l'Université Paris Descartes